

Loi travail : non, merci !

8 rue de la Savonnerie 76000 Rouen

La ministre du travail propose une réforme qui transforme en profondeur le code du travail.

Parmi les éléments proposés dans le projet actuel :

- ☞ En cas de condamnation pour licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire.
- ☞ Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées.
- ☞ Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail
- ☞ Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos
- ☞ Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu
- ☞ Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine
- ☞ Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi.
- ☞ Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.
- ☞ Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats.
- ☞ Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques.
- ☞ Après un accord d'entreprise, un-e salarié-e qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié.
- ☞ Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.

Salarié-e-s ou non : cette réforme nous concerne toutes et tous !

35 heures, droit du travail, licenciements

Le projet Valls - El Khomri doit être retiré... et vite !

L'Union syndicale Solidaires se félicite des réactions nombreuses contre le projet de loi El Khomri, qui va encore plus loin dans la remise en cause des droits au travail.

Les prises de positions syndicales, sont un premier pas qui doit se prolonger par un appel clair à l'action. C'est ce que de nombreux-ses salarié-es attendent, c'est aussi ce qui s'est exprimé massivement sur les réseaux sociaux, et ce que construisent déjà depuis plusieurs mois des collectifs d'organisations syndicales et non syndicales en défense du code du travail.

Face à la menace d'un mouvement social, le gouvernement a décidé de reporter la présentation du projet de loi. Cette première reculade est une étape pour une mobilisation d'ampleur et une grève interprofessionnelle du public et du privé.

L'union Syndicale Solidaires appelle tous-tes salarié-es, les jeunes et les chômeur-ses à se mobiliser pour faire barrage à une loi de régression sociale.

Tous et toutes ensemble pour le retrait du projet de loi

le 9 Mars dès 10h30 à Rouen Cours Clémenceau, à 12h devant la Préfecture.

Au Havre 10h30 place de l'hôtel de ville